

## 4. ORGANISATION ET STRUCTURE DE LA CITE DES SCIENCES

### 4.1. LES ACTIVITES DE LA CITE DES SCIENCES

#### → *enseignement supérieur et recherche*

Dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, la cité des sciences verra le transfert vers le site de Belval d'établissements et de structures existantes à côté de créations nouvelles.

Seront transférés sur le site de Belval les établissements et structures suivants :

- CUNLUX : département des sciences et département des études en gestion et en informatique ;
- IST : l'ensemble des départements et des activités ;
- CRP- GL (Gabriel Lippmann) : l'ensemble des activités ;
- CRP- HT (Henri Tudor) : l'extension du Technoport Schlassgaard et à terme l'ensemble des activités ;
- CEPS/INSTEAD ;
- le Centre Virtuel des Connaissances sur l'Europe ;
- CRP-Santé (partie biologie moléculaire).

Les questions concernant les transferts d'institutions existantes n'ont pas uniquement trait à l'opportunité d'effectuer l'un ou l'autre des transferts. La création réussie de la cité des sciences repose aussi et avant tout sur deux éléments complémentaires :

- a. La nécessité d'avoir sur le site une masse critique de chercheurs et d'étudiants. S'il est vrai qu'il n'est pas souhaitable de réunir sur un site toutes les institutions du secteur concerné, il n'en est pas moins vrai que des hésitations dans ce domaine risquent de mettre en cause le concept lui-même.
- b. La présence d'une masse critique de chercheurs et d'étudiants est nécessaire pour pouvoir organiser l'échange et la coopération entre les différentes fonctions.

Le transfert de ces institutions entraîne la construction de bâtiments qui ne sont pas nécessairement à usage spécifique d'une de ces institutions. Ainsi, il échoit de favoriser l'échange et la coopération et de favoriser des « clusters » de recherche composés d'unités de recherche pouvant être regroupés par domaines thématiques.

#### → *vie étudiante (accueil et logement)*

La mise à disposition de chambres d'étudiants est un facteur de compétitivité d'un site universitaire. L'enseignement supérieur ne réussit son internationalisation que si des structures de logement sont disponibles. L'enjeu fonctionnel du projet exige que soixante chercheurs soient logés à proximité immédiate de leur lieu de travail. Les autres logements seront localisés surtout dans le quartier Belval respectivement dans le quartier central du site (le « Square Mile »).

#### → *administrations de l'Etat*

Il est prévu d'implanter dans la cité des sciences les archives de l'Etat qui doivent être délocalisés du fait de la création de la cité judiciaire à Luxembourg-Ville. Par ailleurs, il est envisagé, dans le cadre de la politique de décentralisation du Gouvernement, de réserver à Belval-Ouest une surface utile de 20 000m<sup>2</sup> pour accueillir des administrations de l'Etat actuellement situées à Luxembourg-Ville.

### → **équipements complémentaires**

Le rassemblement sur un même site de ces établissements entretenant une synergie extrêmement forte, et ce également en relation avec un nouveau lycée à implanter sur le site de Belval-Ouest, générera des effets de seuil qui, associés aux effets de site (implantation à Esch-Belval) conduisent à inclure à l'opération les équipements complémentaires suivants :

- bibliothèque universitaire
- centre de conférences, colloques, séminaires
- maison-relais, prenant la suite des espaces pour start-up dans le développement des entreprises (bureaux, ateliers, ...)
- restauration
- infrastructure de sports (mise aussi à disposition d'autres utilisateurs )

## **4.2. LE VOLET « CULTUREL » SUR LA TERRASSE DES HAUTS-FOURNEAUX**

### → « **Rock halle** »

L'état des lieux des musiques actuelles au Grand-Duché de Luxembourg<sup>1</sup> fait apparaître en effet :

- l'existence d'une vie musicale extrêmement riche avec de nombreux groupes professionnels ou amateurs ;
- un taux d'équipement élevé<sup>2</sup> ;
- l'absence de salles de répétitions et de diffusion appropriées<sup>3</sup>.

Il en résulte une forte demande qui n'est pas actuellement satisfaite par les structures existantes. Les objectifs proposés pour la « Rock Halle » d'Esch-Belval seraient donc les suivants :

- disposer d'un outil de diffusion de concerts de musiques actuelles, avec une jauge limitée à 3 500 places (1 000 assises et 2 500 debout) pour une grande salle et 500 places pour une seconde salle de type club ;
- offrir des services aux groupes (amateurs, semi-professionnels comme professionnels) de musiciens et d'artistes (danseurs, ...) à travers la mise en place d'un Centre de Ressources :
  - . salles de répétitions ;
  - . infrastructure d'enregistrement pour réalisation d'outils promotionnels ou autres ;
  - . centre de documentation musicale.

La palette de moyens ainsi disponibles constituerait en outre autant d'outils permettant l'accueil de divers types de manifestations temporaires : rencontres, ateliers, forums artistiques ou autres.

### → **centre d'animation et de culture industrielle**

---

<sup>1</sup> Backline – 1999

<sup>2</sup> env. 800.000 Luf pour un groupe de 5 musiciens

<sup>3</sup> estimation du nombre d'heures de répétitions annuelles : 36 000 env.

Le projet proposé est un centre d'animation et de culturelle industrielle qui se définit autour des hauts-fourneaux de l'usine Esch-Belval. Il comprend les volets suivants:

1. un circuit industriel, autour des hauts-fourneaux, présentant d'une façon didactique et ludique les différentes étapes de la production du fer et de l'acier ;
2. un centre d'animation industrielle qui propose une offre culturelle sur le thème du travail et de l'industrialisation, comprenant des conférences, des expositions, ateliers didactiques, etc. ;
3. un centre d'animation culturelle qui assure un programme d'animation, de spectacles, de projets open-air.

Les salles de conférences et de spectacles établies dans les anciens silos de coke et de minerai, pourront être mises à disposition aux entreprises, établissements scolaires, etc. établis sur le site.

Le tableau suivant résume les activités de la cité des sciences :

<b>CITE DES SCIENCES</b>		
<b>DESIGNATION</b>	<b>SURF. NETTE</b>	<b>SURF. BRUTE</b>
CENTRE UNIVERSITAIRE DE LUXEMBOURG	18.000	29.700
CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC HENRI TUDOR	16.800	27.700
CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC GABRIEL LIPMANN	8.400	13.900
CENTRE DE RECHERCHE PUBLIC SANTE	9.600	15.800
INSTITUT SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE	12.000	19.800
CENTRE D'ETUDES DE POPULATION, DE PAUVRETE ET DE POLITIQUE SOCIO-ECONOMIQUES	3.600	5.900
CENTRE VIRTUEL DE CONNAISSANCE SUR L'EUROPE	1.200	2.000
BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE	11.250	18.600
MAISON RELAIS	3.600	5.900
CENTRE DE FORMATION POST-GRADUEE	2.400	4.000
CTE RESTENA	1.500	2.500
RESTAURATION ET CANTINE UNIVERSITAIRE	2.000	3.300
CENTRE DE CONFERENCE	7.500	12.400
LOGEMENTS POUR CHERCHEURS ET ETUDIANTS	3.000	4.700
PARKINGS	0	66.480
BATIMENT ADMINISTRATIF POUR SERVICES DE L'ETAT	20.000	31.000
ARCHIVES NATIONALES	29.000	47.900
ROCK HALL	6.500	10.700
CENTRE D'ANIMATION ET DE CULTURE INDUSTRIELLE	6.000	8.700
<b>TOTAL m<sup>2</sup></b>	<b>162.350</b>	<b>330.980</b>

### 4.3. STRUCTURE ET FINANCEMENT DE LA CITE DES SCIENCES

La création d'un établissement public qui aura pour mission de réaliser, pour le compte de l'Etat, la construction, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés aux équipements de l'Etat ainsi que l'aménagement des alentours des dits immeubles et la réalisation des infrastructures correspondantes est décidée.

Un avant - projet de loi ayant pour objet la création de l'établissement public sera présenté au mois de septembre au Conseil de Gouvernement. Le dit avant-projet de loi prévoira une enveloppe de cinquante millions d'Euros pour la couverture des frais de fonctionnement et le financement de la poursuite des études et travaux engagés. Ces travaux comprendront de façon prioritaire la stabilisation des Hauts-Fourneaux et déboucheront par ailleurs sur des avants-projets de loi spécifiques concernant le programme à réaliser.

### PROCHAINES ETAPES DU DEVELOPPEMENT DE BELVAL-OUEST

→ *finalisation du projet de PAG / lancement de la procédure par les communes de Sanem et Esch-sur-Alzette conformément à la procédure de la loi de 1937*

→ *concours international d'urbanisme*

Il a été décidé par la société de développement Agora, en collaboration avec le Ministre de l'Intérieur, d'organiser au cours de la deuxième moitié de l'année 2001, un concours d'idées international entre urbanistes (« internationales Gutachterverfahren ») portant sur l'ensemble du site. Le quartier de la "cite des sciences" constituera un élément central de ce concours qui devra permettre d'aboutir, en ce qui concerne cette partie du site de Belval-Ouest, à des propositions concrétisant les idées de l'Etat en termes de volumétrie et de silhouette, ceci dans le respect des critères d'un développement durable.

Le calendrier du concours d'urbanisme est le suivant :

- remise des documents de base 12/13.7.01
- colloque intermédiaire 13/14.9.01
- remise des projets 12.11.01
- jury 29/30.11.01
- exposition 1.12 –21.12.01

→ *concrétisation urbanistique de la cité des sciences sous forme d'un PAP*